



NOTE DE PRESENTATION RETRACANT LES INFORMATIONS ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04/2021

PREAMBULE

Le budget communal 2021 repose sur une gestion rigoureuse des finances permettant d'engager une politique d'investissement dans le but d'offrir des services publics adaptés et de qualité aux Castelmaurousiens.

La commune poursuit son cap avec un budget qui confirme la qualité de sa situation financière :

- Excédent de fonctionnement 2020 : + 565 130.82 €
- Excédent d'investissement 2020 : + 1 346 122.65 €
- Résultat de clôture de l'exercice 2020 : + 1 911 253.47 €
- Maîtrise de l'endettement
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement

Les principaux objectifs financiers du budget primitif 2021 sont les suivants :

- ne pas augmenter la pression fiscale (*pour la 9^{ème} année consécutive*) ;
- engager de nouveaux projets ;
- poursuivre la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- rechercher des cofinancements sur les projets ;
- maintenir le soutien aux associations.

Le programme d'investissement du budget 2021 s'articule principalement autour des priorités suivantes :

- une transition dans la méthode avec plus de participation citoyenne ;
- étude de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant satellite à l'école maternelle ;
- la poursuite des études liées au Plan Local d'Urbanisme ;
- la mise en place d'un plan communal de mobilité qui nous permettra de programmer de futurs travaux de voirie ;
- des travaux de réfection des trottoirs de la route de Lapeyrouse ;
- l'étude d'amélioration de la mairie et de la salle des aînés (accessibilité / rénovation énergétique / fonctionnement des services) ;
- l'entretien, la mise en accessibilité et l'amélioration du patrimoine communal.
- l'animation et la valorisation du fonds culturel de l'AlphaB ;
- des travaux de rénovation de l'éclairage public ;
- la sécurisation et l'entretien de la voirie et des espaces publics.

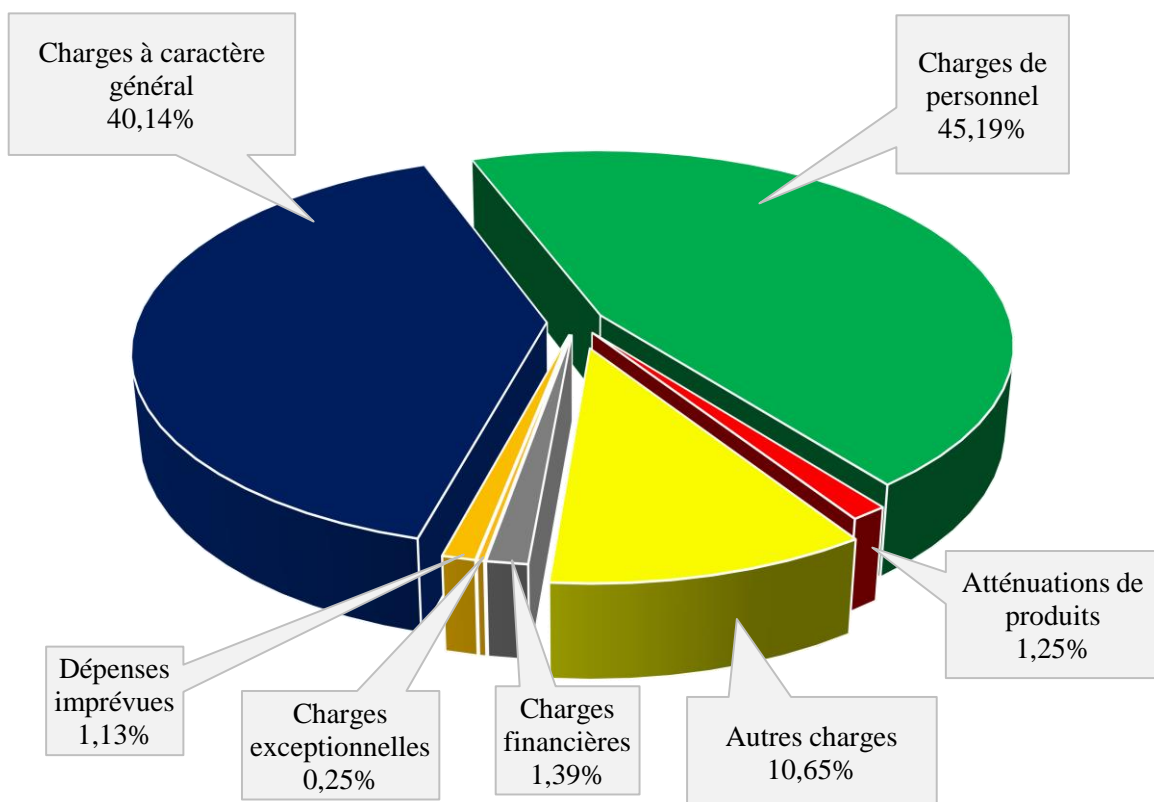
I / SECTION DE FONCTIONNEMENT

A / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Montant BP 2020 : 3 274 876 €

DEPENSES			
Chap.	Libellé	Montant	% du DRF
11	Charges à caractère général	1 123 750,00 €	40,14%
12	Charges de personnel	1 265 000,00 €	45,19%
14	Atténuations de produits	35 000,00 €	1,25%
65	Autres charges	298 000,00 €	10,65%
Total Dep gest courante		2 721 750,00 €	
66	Charges financières	39 000,00 €	1,39%
67	Charges exceptionnelles	7 000,00 €	0,25%
022	Dépenses imprévues	31 500,00 €	1,13%
Total Dep réelles fonctio		2 799 250,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	252 626,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	213 000,00 €	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctio	0,00 €	
Total Dep ordre fonctio		465 626,00 €	
D0002	Résultat N-1	0,00 €	
Total dépenses fonctio cumulées		3 264 876,00 €	

Dépenses réelles de fonctionnement - BP 2021



● Chapitre 011 : Charges à caractère général

Montant BP 2021 : 1 123 750 €

Afin de limiter l'impact des charges, de nombreux efforts de gestion sont réalisés par les services communaux.

L'hypothèse retenue pour 2021 est une stabilité des charges de gestion de - 0.04 %.

Cette prévision intègre :

- le nouveau contrat de gestion des services ALAE/ALSH ;
- la nouvelle politique événementielle de la commune (deux nouveaux festivals salon du livre et salon du vin et de la nature) ;
- la volonté de confier un budget au futur Conseil municipal des jeunes ;
- des frais d'animation et de formation liés à la mise en place des référents de quartier.

● Chapitre 012 : Charges de personnel

Montant BP 2021 : 1 265 000 €

L'hypothèse retenue pour 2021 est une augmentation de la masse salariale de + 3.77 %.

Cette tendance tient compte :

- du glissement vieillissement technicité et de l'évolution des carrières ;
- de l'application de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) qui revalorise les indices de certains grades et échelons ;
- de la prime de précarité à verser aux agents bénéficiant d'un CDD de moins de 1 an ;
- de l'évolution des cotisations accidents du travail et maladies professionnelles ;
- des remplacements nécessaires à la continuité de l'activité des services ;
- des frais liés à l'organisation des élections départementales et régionales de juin 2021.

● Chapitre 014 : Atténuation de produits

Montant BP 2021 : 35 000 €

Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national. L'hypothèse retenue est que la CCCB et ses communes membres seront contributeurs au FPIC.

En application de la loi SRU, la ville est soumise à une obligation de production de logements sociaux. La commune est carencée et fait l'objet d'une majoration de ses pénalités financières. Afin de prendre en compte l'effort de la ville, les dépenses réalisées en faveur du logement social sont déduites du prélèvement SRU annuel. Il sera donc de 0 €.

- **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante**

Montant BP 2021 : 298 000 €

Le chapitre est en évolution de + 2.55 %.

L'enveloppe permettant de soutenir les associations est de 40 000 €. La subvention au CCAS de 9000 €. La participation aux syndicats (65 000 €) est en augmentation de + 3000 €. C'est la participation au SDEHG qui augmente suite aux investissements réalisés par la commune afin de rénover son parc d'éclairage public.

- **Chapitre 66 : charges financières**

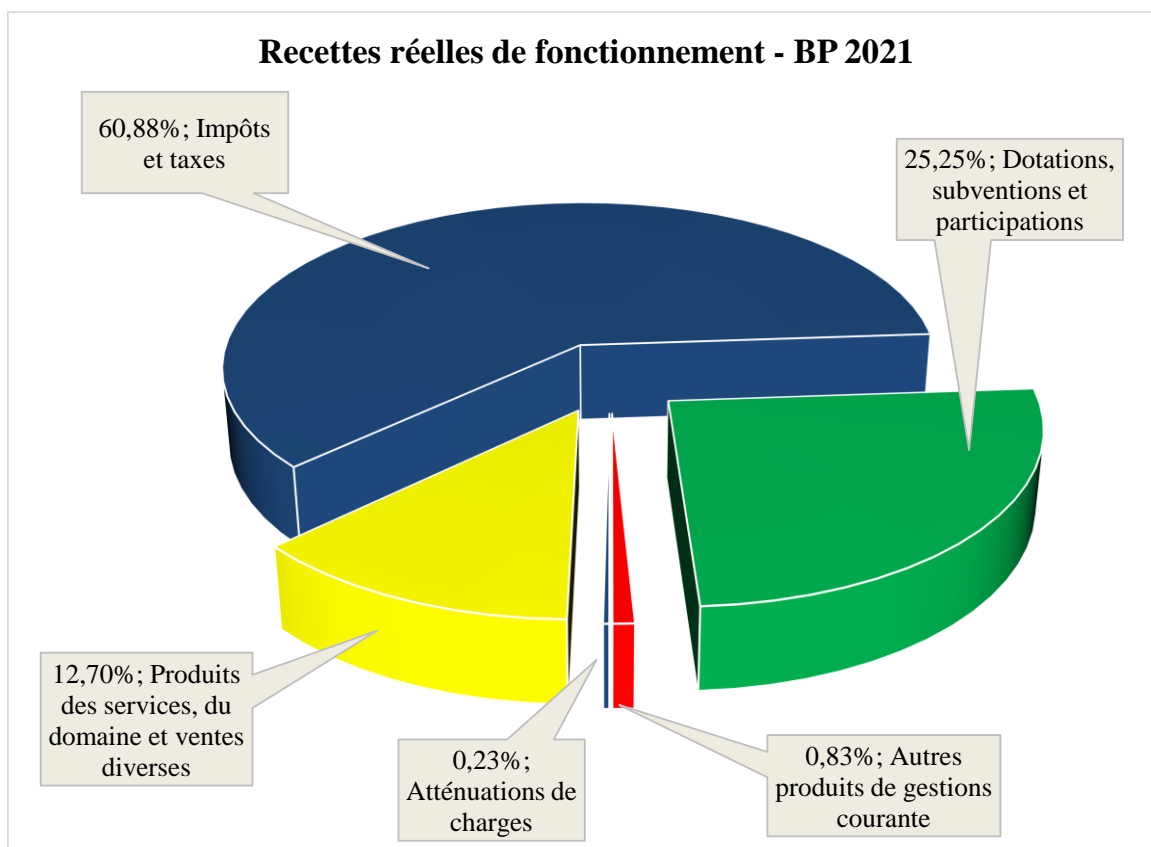
Montant BP 2021 : 39 000 €

Le chapitre est en évolution de + 1.3 %.

B / LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Montant BP 2021 : 3 264 876 €

RECETTES			
Chap.	Libellé	Montant	% du RRF
013	Atténuations de charges	7 000,00 €	0,23%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	383 000,00 €	12,70%
73	Impôts et taxes	1 835 586,00 €	60,88%
74	Dotations, subventions et participations	761 290,00 €	25,25%
75	Autres produits de gestions courante	25 000,00 €	0,83%
Total Rec gest courante		3 011 876,00 €	
76	Produits financiers	0,00 €	0,00%
77	Produits exceptionnels	3 000,00 €	0,10%
Total Rec réelles fonctio		3 014 876,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio	0,00 €	
Total Rec ordre fonctio		0,00 €	
R0002	Résultat N-1	250 000,00 €	
Total recettes fonctio cumulées		3 264 876,00 €	



• Chapitre 73 : la fiscalité

Montant BP 2021 : 1 835 586 €

Le chapitre est en évolution de + 3.85 %.

La commune poursuit son objectif de stabilité de la pression fiscale en gelant les taux d'imposition sur les taxes relevant de sa compétence, à savoir la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

En 2021, la suppression de la taxe d'habitation est effective pour les collectivités locales et une nouvelle répartition des recettes fiscales est opérée. Les communes récupèrent la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du Département.

Taxe sur le foncier bâti : 37.05 % (TFPB 2020 de 15.15% + TFPB DPT de 21.90 %)
Taxe sur le foncier non bâti : 113,42%

L'évolution des bases retenue en loi de finance pour 2021 est de + 0.2 %.

L'attribution de compensation versée par la CCCB sera en légère baisse en 2021 : 323 876 €

• Chapitre 74 : Les dotations, subventions et participations

Montant BP 2021 : 761 290 €

Le chapitre est en baisse de - 1.96 %. Elle s'explique par la baisse de la compensation versée par l'état pour compenser des exonérations de TH. C'est une conséquence de la réforme fiscale.

La dotation versée par la CAF au titre du contrat enfance jeunesse (CEJ) restera stable : 82 000 €.

Les dotations de l'état seront en légère augmentation : 501 000 €.

La commune continuera de percevoir le fond de soutien des rythmes scolaires mis en place par l'Etat à la suite de l'instauration de la réforme des rythmes scolaires car elle a mis en place un projet éducatif de territoire (Pedt) et que l'organisation des temps scolaires reste à 4.5 jours.

• Chapitre 70 : Les produits des services

Montant BP 2021 : 383 000 €

Le chapitre est stable.

• Résultat de fonctionnement

Montant BP 2021 : + 250 000 €

La commune conserve une partie de l'excédent n-1 de la section de fonctionnement (+ 565 130.82 €) en section de fonctionnement : + 250 000 €

II LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour l'année 2021 plusieurs investissements sont projetés. Les investissements se composeront en partie d'opérations nouvelles en phase d'étude.

Ils permettront de continuer à développer une offre de service adaptée aux besoins des habitants.

A / LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Montant BP 2029 : 2 919 753 €

DEPENSES			
Chap.	Libellé	BP N	% du DRI
010	Stocks		
20	Immobilisations incorporelles	101 995,00 €	3,49%
204	Subventions d'équipement versées	48 000,00 €	1,64%
21	Immobilisations corporelles	977 786,32 €	33,49%
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours	1 158 971,68 €	39,69%
	Total dépenses d'équipement	2 286 753,00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 000,00 €	1,03%
13	Subventions d'investissement	10 000,00 €	0,34%
16	Emprunts et dettes assimilées	593 000,00 €	20,31%
18	Compte de liaison : affectation (7)	0,00 €	
26	Participations et créances rattachées à des par	0,00 €	
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	
	Total dépenses financières	633 000,00 €	
4581	Total des opé. pour le compte de tiers (
	Total dépenses réelles d'investissement	2 919 753,00 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	
	Total dépenses d'ordre d'investissement	0,00 €	
D001	Solde d'exécution négatif N-1	0,00 €	
	Total dépenses d'investissement cumulées	2 919 753,00 €	

● Education / Jeunesse

- Etudes de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant satellite à l'école maternelle *Les 4 Collines*
- Etudes et travaux de démolition d'un préfabriqué et réaménagement de la cour de l'école élémentaire
- Travaux d'entretien au restaurant scolaire (équipements sur toiture...) et des toilettes extérieures
- Etudes pour le développement d'un point jeune.

● Urbanisme

- Etudes de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Accompagnement pour une concertation renforcée dans le cadre de la révision du PLU

● Patrimoine

- Etude d'amélioration de la mairie et de la salle des aînés (*accessibilité / rénovation énergétique / fonctionnement des services*)
- Etude de programmation pour la construction d'un service technique
- Aménagement pour sécuriser l'accès au terrain d'entraînement de football
- Amélioration du nouveau cimetière (accessibilité, extension du columbarium, drainage de la partie basse...)
- Achat foncier

● Mobilité / Voirie

- Etude de réalisation d'un plan de mobilité
- Travaux de réfection des trottoirs de la route de Lapeyrouse
- Entretien, création et rénovation de la voirie communautaire et départementale
- Campagne de curage de fossés (chemin Rouquié, Trillery, allée des grands chênes...)
- Etudes et travaux de mise en accessibilité de deux arrêts de bus au lieu-dit Rouergue

● Espace public

- Travaux et aménagements liés à la gestion différenciée des espaces verts
- Aménagement d'espaces publics (exemples : place du 08 mai, cheminements dans le bois du Bezinat...) en concertation avec la population

● Culture

- Création progressive du fonds culturel de l'AlphaB (*documents : livres, CD, DVD, jeux*)
- Animation et valorisation du fonds culturel de l'AlphaB (*mobilier / informatique*)
- Installation de boîtes à livres dans le village

● Equipements

- Achat d'équipement informatique pour les services communaux
- Achat d'un camion polybène et de matériel (barnums...) pour le service technique

● Communication

- Frais d'étude en matière de communication pour la création de nouveaux supports de communication (logo, charte graphique, maquette du futur site internet de la commune).

B/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Montant BP 2021 : 2 919 753 €

RECETTES			
Chap.	Libellé	BP N	% du RRI
010	Stocks		
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 118 439,76 €	49,91%
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		
	Total recettes d'équipement	1 118 439,76 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	807 563,51 €	36,03%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés N-1	315 130,82 €	14,06%
18	Compte de liaison : affectation		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
024	Produits de cessions		
	Total recettes financières	1 122 694,33 €	
45	Total des ops. pour le compte de tiers		
	Total des recettes réelles d'investissement	2 241 134,09 €	
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	252 626,00 €	
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	213 000,00 €	
041	Opérations patrimoniales (4)		
	Total des recettes d'ordre d'investissement	465 626,00 €	
R001	Solde d'exécution positif N-1	212 992,91 €	
	Total des dépenses d'investissement cumulées	2 919 753,00 €	

• ressources internes

La commune transfère une partie de l'excédent n-1 de la section de fonctionnement en section d'investissement : + 315 130.82 €.

• ressources externes

FCTVA / La commune perçoit le fond de compensation de la TVA avec un décalage d'un an par rapport au paiement des dépenses.

Le FCTVA est évalué à 650 000 € pour l'année 2021. Il se compose du FCTVA 2020 inscrit en RAR d'un montant de 559 415 € et du FCTVA 2021 sur les dépenses 2020 d'un montant estimé à 90 000 €.

SUBVENTIONS / Plusieurs subventions ont été notifiées à la commune et restent en attente de liquidation : 1 118 440 €. D'autres sont en cours d'instruction et feront l'objet d'une notification au cours de l'année 2021.

Ecole maternelle Les 4 Collines

- 300 000 € du Conseil Départemental / Tranche 2
- 210 000 € de l'Etat DETR / Tranche 2 *sur 300 000 €*
- 110 000 € de la CAF pour les locaux ALSH
- 48 851 € de la CAF pour le Relais d'Assistante Maternelle (RAM)
- 62 921 € de l'ADEME pour l'installation géothermique
- 44 986 € de la région Occitanie pour l'installation géothermique
- 10 000 € de réserve parlementaire
- 80 000 € de l'Europe (fonds LEADER)
- une subvention du Conseil départemental pour le mobilier - *non notifié*
- une subvention du Conseil départemental pour l'informatique - *non notifiée*

Aménagements de Voirie / Cheminements piétonniers

- 21 605 € du Conseil départemental pour le piétonnier en centre-bourg
- 15 400 € de l'Etat *DSIL* pour le piétonnier en centre-bourg *sur 25 400 €*
- 22 780 € du Conseil départemental pour l'urbanisation de la route de Lapeyrouse (trottoirs)
- 10 840 € du Conseil départemental pour l'opération de requalification d'un espace de stationnement en zone naturelle et piétonne
- 35 400 € de l'Etat pour l'opération de requalification d'un espace de stationnement en zone naturelle et piétonne
- une subvention de l'Europe (fonds LEADER) pour l'opération de requalification d'un espace de stationnement en zone naturelle et piétonne - *non notifiée*

Gymnase / Rénovation et mise en accessibilité

- 84842.72 € du Conseil départemental pour la rénovation du gymnase
- 34 236 € de la région Occitanie pour la mise en accessibilité du gymnase
- une subvention de l'Europe (fonds LEADER) - *en cours d'instruction*

Autres projets

- 51 169 € de l'Etat pour la réalisation des années 1 et 2 de l'Ad'AP
- 18 812 € du Conseil départemental pour le dispositif de contrôle d'accès de l'école élémentaire
- 14 622 € du Conseil départemental pour le réaménagement de l'école élémentaire
- 2 000 € du Conseil départemental pour la mise en place d'un Salad-Bar au restaurant scolaire
- 1 068 € du Conseil départemental pour la mise aux normes d'un TGBT et d'une alarme incendie
- 7 839 € du Conseil départemental pour le remplacement du réseau d'arrosage du terrain d'honneur
- 3 600 € du Conseil départemental pour l'achat d'une tondeuse à gazon
- une subvention du Conseil départemental pour l'achat d'un projecteur 4K - *en cours d'instruction*
- une subvention du Conseil départemental pour l'achat de matériel pour le restaurant scolaire - *en cours d'instruction*
- une subvention du Conseil départemental pour l'animation et la valorisation des espaces de l'AlphaB - *en cours d'instruction*
- une subvention du Conseil départemental pour l'achat d'équipements sportifs - *en cours d'instruction*
- une subvention de l'Etat pour la réalisation d'un plan de mobilité durable - *en cours d'instruction*
- une subvention du Conseil départemental pour les actions relatives à la démocratie locale

D'autres aides sont attendues pendant l'année 2020 :

- une subvention de l'Europe (fonds LEADER) *non notifiée* pour *Les 4 Collines* ;
- une subvention du Conseil Départemental pour le mobilier *non notifié* pour *Les 4 Collines* ;
- une subvention du Conseil Départemental pour l'informatique *non notifiée* pour *Les 4 Collines* ;
- une subvention de l'Europe (fonds LEADER *non notifiée*) pour l'opération de requalification d'un espace de stationnement en zone naturelle et piétonne ;
- une subvention de l'Europe (fonds LEADER) *non notifiée* pour la rénovation du gymnase.

TAXE D'AMENAGEMENT / La Taxe d'aménagement est évaluée à 150 000 € pour l'année 2021.

- **Emprunt**

La commune n'aura pas recours à l'emprunt.



NOTE DE PRESENTATION

RETRAÇANT LES INFORMATIONS ESSENTIELLES DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2021

• SECTION D'EXPLOITATION

Montant BP 2021 : 230 046 €

La section d'exploitation permet au service de l'assainissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du service.

Les dépenses réelles d'exploitations seront marquées cette année par des dépenses exceptionnelles liées à l'interdiction d'épandage direct des boues d'épuration non hygiénisées : 79 000 € (*1 traitement en 2020 + 2 traitements en 2021*). Les dépenses engagées afin de trouver une solution alternative (*déshydratation par unité mobile et compostage des boues chez un prestataire extérieur*) sont éligibles à des aides de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

• SECTION D'INVESTISSEMENT

Montant BP 2021 : 788 642 €

La section d'investissement, contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2021

- Mise aux normes des outils de télécommunication des postes de relevage et de la station d'épuration
- Maîtrise d'œuvre et travaux d'évolution de la station d'épuration (*conséquence de l'interdiction d'épandage des boues non hygiénisées*)
- Extension du réseau assainissement collectif sur la route départementale de Moutou. Le projet comporte trois phases :

Phase 1 : réalisée

Phase 2 : extension du réseau sous chaussée départementale.

Phase 3 : extension du réseau en terrain privé + raccordement à la station d'épuration